



Abandon abdicatif pur et simple d usufruit

Par **krisse**, le **22/01/2015** à **17:48**

j ai fait donation par acte notarie a mon pere de mes appartements mais j avais garde la jouissance.peut on et comment faire materiellement un abandon abdicatif pur et simple d usufruit.le notaire qui avait accompli l acte de donation voudrait me refaire l acte entierement en y incluant la jouissance . l acte de donation avait ete fait le 26.11.2011 et m avait coute 2830 euros et la il veut refaire entierement l acte en y incluant bien sur l usufruit pour une somme de 2500 euro environ. pourquoi ne peut il faire un avenant a la donation primaire car pour l heure il m en couterais si je valide la somme de 5330 euro pour simplement rajouter la jouissance j ai alors penser a l abandon abdicatif pur et simple d usufruit et quel serait le cout de cet avenant a la donation ou s il y avait un autre moyen pour ne pas payer 2 fois la donation.